



CORONAVIRUS COVID-19

Note de service

DESTINATAIRE : À tout le personnel des CHSLD
EXPÉDITEUR : Régis Pearson, directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées
DATE : Le mardi 24 mars 2020
OBJET : Précision concernant les employés qui portent des vêtements civils, des uniformes et des sarraus

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Aînés et des Proches aidants ont transmis une directive à l'attention des médecins, des employés et des professionnels de la santé quant au port des uniformes de service, des sarraus et des vêtements civils. Dès maintenant et jusqu'à nouvel ordre, il est obligatoire de retirer vos uniformes de service et vos sarraus ainsi que de changer vos vêtements civils :

1. à votre arrivée sur votre lieu de travail et avant de quitter;
2. lorsque vous prenez vos pauses à l'extérieur des établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval;
3. au moment d'accompagner des usagers lors de déplacements en dehors des installations;

et ce, pour limiter les risques de propagation de la COVID-19 au sein de la communauté.

Nettoyage des uniformes, des sarraus et des vêtements civils

- Pour les uniformes et les sarraus actuellement nettoyés par l'établissement : nous vous rappelons de les déposer dans les sacs destinés et identifiés à cet effet.
- Pour les vêtements civils, les uniformes et les sarraus nettoyés à domicile :
 1. Il est important de les laver, ainsi que le sac dans lequel ils se retrouvaient, à l'eau chaude avec du détergent à lessive habituel.
 2. Les uniformes de service et sarraus doivent être nettoyés séparément.
 3. Le lavage des mains doit se faire immédiatement après votre lessive.

Nous vous remercions de votre dévouement envers vos collègues et les usagers.